

29ème Grand Tournoi Rapide de Clermont-Ferrand Échecs

Tournois Grand Prix (≥ 1199) et Avenir (< 1300)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Présentation et organisateur

Clermont-Ferrand Échecs organise le 29ème Grand Tournoi Rapide · Grand Prix (≥ 1199) et Avenir (< 1300) · le Samedi 16 décembre 2023. Le tournoi a lieu à la Maison de Quartier LA GLACIÈRE – 119 Rue Abbé Prévost, 63100 Clermont-Ferrand.

Le tournoi est homologué FIDE et les parties seront comptabilisées pour le classement Rapide de Janvier 2024. Il est ouvert à tout joueur licencié A ou B pour la saison en cours à la FFE ou à une Fédération reconnue par la FIDE. Les joueurs n'ayant pas de licence ont la possibilité d'en prendre une sur place auprès du club organisateur (un formulaire de santé est alors complété).

Le tournoi Grand Prix est accessible à tout joueur possédant un classement Rapide supérieur ou égal à 1199. Le tournoi Avenir est accessible à tout joueur possédant un classement Rapide strictement inférieur à 1300. Un joueur possédant un classement Rapide strictement compris entre 1199 et 1300 peut choisir dans quel tournoi il s'inscrit. Au début du tournoi, un joueur n'ayant aucun classement reçoit un classement estimé (non classé) en fonction de sa catégorie d'âge. Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée.

Les points acquis durant le tournoi Grand Prix seront comptabilisés pour le Grand Prix du Comité Départemental du Jeu d'Échecs Puy-de-Dôme (CDJE63) de cette saison.

Article 2 : Droits d'inscription

Les droits d'inscriptions sont fixés à 15€ pour les adultes (Senior et plus) et à 7€ pour les jeunes (Junior/U20 et moins) jusqu'au jeudi 14 décembre 2023 au soir. Les montants sont majorés à 20€ et 10€ respectivement à compter du vendredi 15 décembre 2023.

Les joueurs titrés (GM/GMF/MI/MIF) sont exemptés de droits d'inscription sous réserve que l'arbitre ou l'organisatrice soient prévenues au moins 48h avant le début du tournoi.

Les pré-inscriptions sont à faire par mail auprès de l'organisatrice (cfe63000@gmail.com) ou de l'arbitre (amonemvassitis@protonmail.ch), ou de préférence en ligne au lien suivant : <https://www.helloasso.com/associations/clermont-ferrand-echecs/evenements/29eme-grand-tournoi-rapide-de-clermont-ferrand-echecs>.

Possibilité de s'inscrire sur place le jour du tournoi.

Article 3 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu applicables sont celles en vigueur au dernier congrès de la FIDE et reprises dans la dernière version du Livre de l'Arbitre. L'annexe A5 des Règles du Jeu est applicable pour l'ensemble du tournoi.

Seuls les joueurs ayant pointé, fait contrôler leur licence et réglé les droits d'inscription sont appariés à la 1ère ronde. Tout joueur préinscrit arrivant en retard ne sera apparié qu'à partir de la 2ème ronde, sous réserve que les appariements n'aient pas été publiés, qu'il ait fait contrôler sa licence et que les droits d'inscription aient été réglés au préalable. Sauf décision contraire de l'arbitre, tout joueur arrivant après la publication des appariements de la 2ème ronde ne sera pas apparié pour le reste du tournoi.

Les joueurs sont appariés au système Suisse intégral (Règles C.04 FIDE) avec le logiciel PAPI (Version 3.3.7).

Le dernier classement Elo publié est utilisé pour les appariements.

Article 4 : Cadence et Nombre de Rondes

Le Tournoi se déroule en 7 rondes à la cadence de 15mn avec incrément de 3 secondes par coup dès le premier coup de la partie.

Article 5 : Pointage et Horaires

Le pointage est à faire auprès de l'arbitre le jour du tournoi entre 9h et 9h30. La clôture des inscriptions est fixée au jour du tournoi à 9h30.

- La première ronde débute le Samedi 17 Décembre 2023 à 10h.
- Ronde 1 à 10h, Ronde 2 à 10h55, Ronde 3 à 11h50
- Ronde 4 à 14h, Ronde 5 à 14h55, Ronde 6 à 15h50, Ronde 7 à 16h45

Une pause pour le déjeuner est effectuée entre les Rondes 3 et 4. La remise des prix a lieu environ 30mn après la fin de la dernière ronde.

Article 6 : Classement et Départages

Les joueurs sont classés selon le nombre de points de parties obtenu : 1 (gain), $\frac{1}{2}$ (nulle), 0 (perte).

Pour les joueurs ex-aequo, le départage se fait selon les critères suivants : 1. Bucholz tronqué, 2. Performance.

Article 7 : Prix

La liste détaillée des prix et de leurs modalités d'attribution est affichée dans la salle du tournoi au plus tard avant le début de la 4e ronde.

Article 8 : Délai de forfait

À l'heure prévue pour le début de la partie, la pendule des blancs est mise en marche. Si un joueur apparié n'est pas présent au début de la ronde, l'arbitre démarrera la pendule et le joueur verra son temps s'écouler jusqu'à ce qu'il arrive. L'article 6.7 du Livre de l'Arbitre portant sur les retards est alors appliqué comme suit :

- Tout joueur apparié arrivant devant son échiquier avec un retard de 5mn ou plus par rapport à l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre perdra sa partie par forfait
- Si deux joueurs appariés ensemble sont absents au début de la ronde, seul le joueur ayant les Blancs verra son temps s'écouler. Le délai de forfait restera applicable aux deux joueurs.

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié à compter de la ronde suivante, sauf si cette absence est justifiée auprès de l'arbitre par des arguments recevables avant que les appariements de la ronde suivante aient été publiés.

À défaut, l'article 17.2 du Règlement Intérieur de la DNA sera appliqué comme suit : une demande d'explication lui sera adressée par courrier. Sans réponse satisfaisante à la demande sous quinzaine, l'arbitre le signalera à la Direction Juridique.

Article 9 : Coups illégaux

En application des règles de la FIDE en vigueur, la partie est perdue après le 2e coup illégal joué et achevé par l'appui sur la pendule.

Article 10 : Fin de partie

À l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nullité) indique le résultat de la partie à l'arbitre. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

L'absence de résultat à l'arbitre peut être sanctionné d'un double forfait.

Article 11 : Salle de jeu

La zone de jeu est définie comme étant l'emplacement où les parties sont jouées (salle polyvalente).

Le lieu de la compétition est défini comme étant la zone de jeu, la salle de repos et la buvette (hall d'entrée), les toilettes et la zone fumeurs extérieure.

Article 12 : Appareils électroniques et de communication, sources d'informations

Les téléphones mobiles et/ou tout autre moyen électronique de communication (montres connectées, ...) ou d'analyse sont interdits sur le lieu de la compétition, mais sont tolérés complètement éteints et rangés dans un sac. Tout son émis (sonnerie, alarme, vibreur, ...) ou toute manipulation d'un tel appareil entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

Une tolérance sera accordée aux joueurs ayant fini leur partie et aux spectateurs hors de la zone de jeu.

Si un joueur nécessite une exception à cet article (portable devant rester allumé pour des raisons professionnelles, médicales, ...), il devra en informer l'arbitre avant le début du tournoi. L'arbitre, à son entière discrétion, décidera ou non d'accorder l'exception au joueur.

Article 13 : Conduite des joueurs et des spectateurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur le jeu d'échecs et sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'Echecs affichée dans la salle du tournoi. tout manquement peut être sanctionné.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Le résultat de chaque partie doit être acquis loyalement à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

En cours de partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, de sources d'informations ou de conseils.

Un joueur ne peut quitter le lieu de la compétition sans la permission de l'arbitre. Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

Il est interdit de parler de parties en cours. Les analyses de parties et la vente de littérature échiquéenne sont interdites dans la zone de jeu.

Les pendules doivent être manipulées calmement. Toute dégradation (salle, équipement, matériel échiquéen, matériel du club organisateur, matériel de l'arbitre) entraînera une sanction.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la zone de jeu ainsi que dans toute autre zone du site, à l'exception de celles explicitement désignées comme zones fumeurs.

Les spectateurs sont admis dans la zone de jeu, à condition qu'ils ne dérangent pas les joueurs. Ils ne sont pas autorisés à interférer dans une partie ni à fournir des informations aux joueurs en cours de partie. L'arbitre peut exclure les contrevenants de la zone de la compétition.

Article 14 : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Athina MONEMVASSITIS, AFO1 agréée FIDE.

L'arbitre adjoint du tournoi est Laurent OUNGRE, AFC.

Article 15 : Jury d'Appel

Face à une décision de l'arbitre en cours de partie, un joueur ne peut qu'obtempérer.

Toutefois, conformément à l'article 4.2 des Missions de l'arbitre, le joueur doit, s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de cette partie rédiger son rapport de plainte et l'adresser aussitôt au Jury d'Appel. Le Jury d'Appel se réunit selon ce même article et prend une décision conforme ou différente de celle de l'arbitre. Cette décision, appliquée pendant la durée du tournoi, peut ultérieurement faire l'objet d'un

appel devant la Commission d'Appel Sportif fédérale.

Le Jury d'Appel est constitué avant le début de la première ronde et est affiché dans la salle du tournoi.

Article 16 : Engagement

Tous les participants et les spectateurs au tournoi s'engagent à respecter le présent règlement.

L'Arbitre Principal, Athina MONEMVASSITIS

L'Organisatrice, Laurie FORTIN FEILER

29ème Grand Tournoi Rapide de Clermont-Ferrand Échecs
Tournois Grand Prix (≥ 1199) et Avenir (< 1300)

ANNEXE : JURY D'APPEL

Annexe : Jury d'Appel

Le Jury d'Appel est constitué de

- Laurie FORTIN FEILER, organisatrice du tournoi ;
- Philippe BOYADJIS, AFO1 ;
- Fabien THOMAS, premier joueur du tournoi Grand Prix.

Lors d'un conflit d'intérêt avec un membre du Jury d'Appel, Mohammed HADJI viendra en remplacement.

29ème Grand Tournoi Rapide de Clermont-Ferrand Échecs
Tournois Grand Prix (≥ 1199) et Avenir (< 1300)

ANNEXE : LISTE DES PRIX – GRAND PRIX

Annexe : Liste des Prix – Grand Prix

**Classement Général
À la Place**

1 ^{er}	100e
2 ^{ème}	75e
3 ^{ème}	50e

**Prix et Récompenses Féminin
Prix Non Cumulables · Récompenses Cumulables**

1 ^{ère}	15e + coupe
------------------	-------------

**Prix Vétéran
Prix Non Cumulable**

1 ^{er}	40e
-----------------	-----

**Prix et Récompenses Jeune (-20 ans)
Prix Non Cumulables · Récompenses Cumulables**

1 ^{er}	40e + coupe
Tous les jeunes	lot au choix

**Prix Par Catégorie Elo
Prix Non Cumulables**

1 ^{er} des 1000 - 1499	30e
1 ^{er} des 1500 - 1799	30e

29ème Grand Tournoi Rapide de Clermont-Ferrand Échecs
Tournois Grand Prix (≥ 1199) et Avenir (< 1300)

ANNEXE : LISTE DES PRIX – AVENIR

Annexe : Liste des Prix – Avenir

**Classement Général
À la Place**

1 ^{er}	50e + trophée
2 ^{ème}	30e
3 ^{ème}	20e

**Prix et Récompenses Féminin
Prix Non Cumulables · Récompenses Cumulables**

1 ^{ère}	15e + médaille
2 ^{ème}	15e

**Récompenses Jeune (-20 ans)
Récompenses Cumulables**

1 ^{er} catégorie d'âge	médaille
1 ^{ère} catégorie d'âge	médaille
Tous les jeunes	lot au choix